



Sion, le 29 septembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport de la seconde commission parlementaire

Un tour pour rien

La seconde commission parlementaire a déposé son rapport sur l'assainissement des caisses de pensions publiques. Il ne répond à aucune revendication de la FMEF. Pire, il laisse planer un doute encore plus prononcé sur les mesures d'accompagnement.

La deuxième commission doit aimer les copies. Elle a repris les mêmes pinceaux et la même couleur pour dessiner le second rapport consacré à l'assainissement des caisses de retraite. La FMEF souhaitait le maintien de la primauté des prestations. La commission confirme celle des cotisations. La Fédération demandait des dispositions transitoires consistantes étalées sur dix ans pour amortir les effets de la hausse de l'âge de la retraite. La commission les maintient sur trois ans. Quant aux mesures d'accompagnement, cruciales pour les enseignants et nombre de fonctionnaires, elle les écarte d'une chiquenaude. Elle se contente mollement de renvoyer la balle au Conseil d'Etat.

Résultat: la FMEF n'a toujours aucune garantie que ces mesures d'accompagnement soient un jour appliquées. Pour les faire accepter, le Gouvernement n'aura d'autre choix que de repasser devant le Parlement. Qui, comme c'est aujourd'hui l'usage, s'offusquera de la dépense. La contestera. Ou, peut-être, la refusera.

Pire encore, la deuxième commission sort du bois : elle propose comme objectif à terme l'abandon de toute garantie étatique.

Au Parlement de jouer

La FMEF n'est guère surprise du contenu de ce rapport. Tout indiquait que le dossier en arriverait à ce qui ressemble à une impasse. La Fédération attend maintenant la décision du Parlement. Elle prendra des dispositions concrètes lors de son assemblée extraordinaire des délégués, le 18 octobre prochain. On rappelle les moyens de lutte envisagés: referendum, action en responsabilité civile contre l'Etat du Valais, recours contre cette loi au Tribunal Fédéral, et en dernier lieu, recours administratifs individuels.

Informations complémentaires: Michel Perruchoud, secrétaire général de la FMEF, au 079 701 73 63.